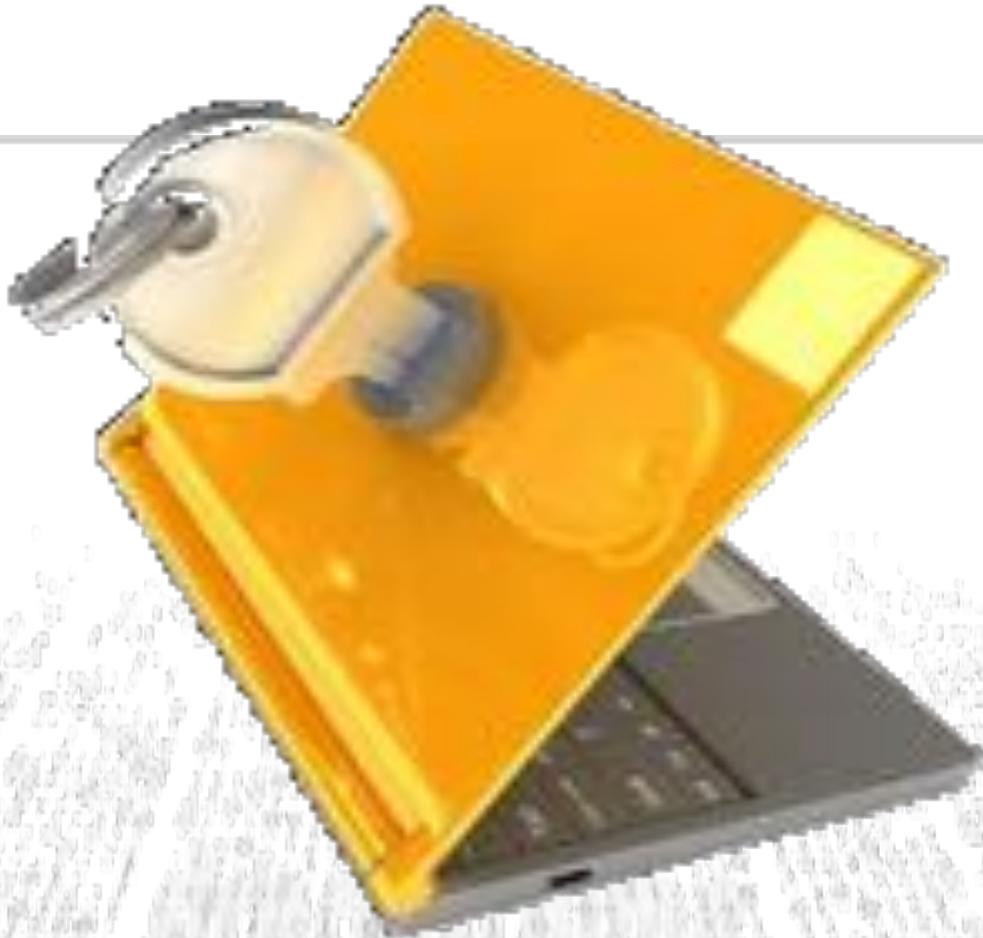


# UNIVERS DES RISQUES

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS N° 6/ SEPTEMBRE 2018

Réseau Ivoirien de Management des Risques et Assurances d'Entreprise



## Le traitement des données à caractère Personnel

**VERITABLE RISQUE MAJEUR POUR NOS ENTREPRISES**

*D'une manière générale, la protection des données est une protection spécifique de la vie privée qui concerne les données personnelles, y compris les informations personnelles sensibles. Par exemple, recueillir des données personnelles concernant une autre personne et les partager publiquement constitue une entrave.*



Club Francophone  
du Management  
des Risques  
et des Assurances

[www.clubfrancorisk.com](http://www.clubfrancorisk.com)

**Risk Managers, Conseils,  
Courtiers, Assureurs, rejoignez le  
Club pour échanger et partager  
vos connaissances d'une culture  
commune francophone fondée sur  
la langue et sur le droit civil  
napoléonien**



## Stéphane Rosenwald

Fondateur et CEO RV Conseil

Enseignant ESCP Europe,

Président Think Tank IES (Intelligence Economique et Stratégique),

Administrateur AFGE,

Membre Club FrancoRisk

### “ La 4<sup>ème</sup> révolution industrielle impose une nouvelle gouvernance pour les entreprises ”

Le développement accéléré des nouvelles technologies numériques propulse notre monde dans la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle, décrite par le Professeur Klaus SCHWAB (Président du World Economic Forum) : Cette 4<sup>ème</sup> révolution industrielle, est disruptive, car totalement nouvelle par sa rapidité, son ampleur et sa profondeur, ainsi que par son impact systémique,

**Rapidité** : contrairement aux révolutions industrielles précédentes, celle-ci se déploie à une vitesse exponentielle et non linéaire, parce que nous vivons dans un monde aux multiples facettes, profondément interconnecté : chaque technologie nouvelle en engendre d'autres, encore plus puissantes.

**Ampleur et profondeur** : la révolution numérique est à la racine de la révolution actuelle qui combine diverses technologies, entraînant un changement de paradigme sans précédent dans le domaine économique et social, dans le monde des affaires, mais aussi sur le plan individuel: ce ne sont pas seulement le « quoi » et le « comment » de notre manière de faire qui se trouvent bouleversés, mais également « qui » nous sommes.

**Impact systémique** : cette révolution implique une transformation de systèmes entiers, à travers (et à l'intérieur) des pays, des entreprises et tous les pans de la société.

Cette 4<sup>ème</sup> révolution industrielle transforme l'humanité, et amène des conséquences majeures sur notre vie présente et future et sur notre environnement économique, social, culturel et humain...

Les organisations doivent en particulier, faire aujourd'hui face à 5 défis majeurs :

❑ Les possibilités immenses apportées par les technologies digitales (Data Intelligence, IA, Big Data, IoT...) qui génèrent une (r)évolution complète des business modèles, et des organisations, dans un cadre mondial ;

- ❑ La transition énergétique et la raréfaction des matières premières, qui obligent à revoir l'ensemble des comportements, consommations, modes de vie, et processus de production et d'organisation ;
- ❑ Les risques et les enjeux de sécurité et de sûreté croissants, qui nécessitent une gestion des risques et des crises proactive permanente, à tous les niveaux de l'entreprise et avec l'ensemble des parties prenantes ;
- ❑ L'augmentation des obligations légales, d'éthique, et de compliance qui imposent de se conformer à des valeurs, règles, procédures dans toute l'organisation, et avec les nombreuses parties prenantes.
- ❑ La demande croissante de performance et de maîtrise des activités de l'organisation et des résultats qu'elle peut générer, de la part de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, tiers, états et organismes de régulation et de contrôle...)

Ces défis considérables imposent aux organisations des mutations importantes et rapprochées, pour rester compétitives et ne pas disparaître...

Pour mener de telles actions, les organisations doivent mettre en place une gouvernance absolument efficace.

La gouvernance, c'est littéralement le management de l'organisation et l'ensemble des actions qu'il mène pour concourir au bon gouvernement effectif de l'organisation à tous ses niveaux, à la fois dans la définition de sa politique et l'exécution des décisions d'actions : dans le cas d'une société, la gouvernance est assurée par le conseil d'administration en relation avec les actionnaires, la direction exécutive, et l'ensemble des échelons de management de l'organisation.

Une bonne gouvernance est donc cruciale pour que les organisations puissent mettre en œuvre les mutations indispensables, pour faire face aux défis de la 4<sup>ème</sup> Révolution Industrielle, atteindre la performance et assurer leur pérennité.

Stéphane Rosenwald

## CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA CÔTE D'IVOIRE A L'ÉPREUVE DES EAUX

Les pieds dans l'eau, le regard dans les flots, la Côte d'Ivoire a vécu ces derniers temps les affres pluviométriques jugées les plus importantes de son histoire. Cette année encore, les pluies diluviennes, les Inondations, les glissements de terrain, les Eboulements les érosions côtières se sont vraiment faits remarquer. Du sud au centre en passant par l'ouest, le pays a été secoué.



De nombreux dégâts matériels et des familles endeuillées sont à déplorer. Les chiffres depuis le début de l'année sont sombres : plus de 30 morts sans compter les personnes portées disparues, près de 3000 victimes dont plus de 400 familles relocalisées dans des sites provisoires. Les quartiers chics d'Abidjan et les villes de l'intérieur connaissent de nombreuses inondations. Les effondrements d'immeubles, les glissements de terre dans les quartiers précaires, les érosions côtières des voies complètement détruites, les familles sans toits, tels sont les lourds dégâts matériels qu'on pourrait constater.

Face à cela, plusieurs interrogations se posent et nous nous ferons fort d'y apporter quelques réponses.

Les causes sont multiples. L'une d'elles qui paraît être majeure est la forte vulnérabilité du pays au changement climatique. En effet, la Côte d'Ivoire est « très vulnérable » au changement climatique, comme le précise un rapport de la Banque mondiale rendu public, ce 12 juillet 2018. Selon ce 7<sup>ème</sup> rapport de la Banque mondiale sur la situation économique ivoirienne, la Côte d'Ivoire occupe le 147<sup>ème</sup> rang sur les 169 pays « vulnérables » au changement climatique. Cet indice, des plus élevés au monde place notre pays à un niveau de fragilité majeur. Cette vulnérabilité a de fortes conséquences sur l'écosystème et même sur l'économie. Même le fleuve de la Bia, qui prend sa source au Ghana, pays voisin à la Côte d'Ivoire est récemment sorti de son lit. Selon l'économiste en chef, Jacques Morisset, Coordinateur des programmes de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire ; le pays a perdu 60 % de son capital naturel entre 1990 et 2014.

Même si la force dévastatrice de la nature est responsable de ces pertes, l'incivisme des populations et/ou le comportement humain est aussi à relever dans ce drame. Des canaux de canalisation inadéquats et bouchés dans ces sites touchés ont empêché le bon écoulement des eaux de ruissellement. Dans cette crise, la responsabilité de certaines institutions au plan national est évidente, au regard des constructions tous azimuts dans les zones inondables : les mesures insuffisantes de la gestion des collectes des déchets domestiques et industriels et le non respect des principes et normes de construction.

Les pertes pour l'économie et l'environnement sont énormes. Vu la tendance actuelle des pluies, nous craignons que les zones inondées et le niveau des dégâts augmentent considérablement, provoquant davantage d'inondations mortelles et destructrices et la relocalisation forcée de nombreuses familles et activités économiques. Nous pensons sincèrement à l'ensemble de ces constats qu'il serait judicieux de faire un état des lieux global pour identifier l'ensemble des actions à mettre en oeuvre dans une dynamique de prévention comme le préconise la démarche de Risk management, avant les prochaines saisons de pluie.

Une contribution de Mathieu N'KATTA



## LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL QUELS DISPOSITIONS POUR MITIGER LES RISQUES POUR LES ENTREPRISES IVOIRIENNES ?

Pour cette rédaction nous irons à la découverte d'une réglementation très riche mais à la fois complexe et des enjeux qu'ils peuvent représenter pour nos entreprises ivoiriennes, et même sous régional, à la rencontre d'une loi qui définit et prévoit **quelles données peuvent être recensées** et prescrivant toute une panoplie d'obligations renforcées pour les entreprises qui les traitent.



### La Protection des données personnelles : un risque très réglementé.

En Côte d'Ivoire, l'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2013-450 du 19 juin 2013

relative à la protection des données à caractère personnel. Elle a été par la suite promulguée par le Président de la république, publiée au journal officiel le 08 août 2013 et est entrée en vigueur le 13 août 2013. Cette loi a pour objet de transposer dans la législation nationale l'Acte Additionnel A/SA.1/01/10 du 16 février 2010 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO. Elle intègre également des dispositions pertinentes non prévues par le texte de la CEDEAO, mais contenues dans d'autres instruments juridiques internationaux.

Au regard de son article 3, cette loi couvre toute collecte, tout traitement, toute transmission, stockage et utilisation des données dites à caractère personnel par une personne physique, l'Etat, les collectivités locales, **les personnes morales de droit public ou de droit privé**, ainsi que tout traitement automatisé ou non de données contenues ou appelées à figurer dans un fichier mis en œuvre sur le territoire national

### Qu'est ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les données à caractères personnels sont des informations personnelles de toute nature qui permettent d'identifier une personne physique, soit directement, soit indirectement, telles que le nom, l'adresse postale ou géographique, les numéros de téléphone, de la carte nationale d'identité ou du passeport, l'adresse électronique, les références de compte bancaire, la religion, l'état de santé, les empreintes digitales, biologiques et biométriques, les opinions politiques ou philosophiques, etc... Cette notion englobe donc, pour nos entreprises toutes les données personnelles des clients/utilisateurs, mais aussi celles des employés, prestataires, sous-traitants et autres.

**Dès que vous traitez ces données et/ou les transférez, vous courrez des risques à ceux à qui vous avez les avez recueilli.**

### Qu'est ce qu'un traitement de donnée à caractère personnel ?

Constitue un traitement de données à caractère personnel, toute opération de collecte, d'enregistrement, d'organisation, de conservation, d'adaptation, de modification, d'extraction, de consultation, d'utilisation, de communication transmission, de verrouillage, d'effacement de destruction, de rapprochement et d'interconnexion etc. Dès lors que vous notez un nom, un prénom sur une feuille de papier, que vous rangez dans une armoire ou dans un dossier, ou dans un fichier électronique cela devient un traitement.

Le traitement de données se définit donc comme toutes les actions, qu'elles soient de grande envergure ou non sur les données à caractère personnel d'un citoyen.

### Quelques exemples de traitements de données

La collecte, la récupération de données faite auprès de personne concernée (par fiche de renseignement, par formulaire, par questionnement etc...)

L'enregistrement, le faite d'enregistrer les données collectées dans une base de données électronique ou non, La conservation, dès la collecte d'une donnée personnelle il est nécessaire de définir la durée de conservation.

### Les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel

#### **Pour le citoyen**

Donner aux citoyens plus de contrôles sur leurs données personnelles et l'usage qui en est fait.

La personne concernée par le traitement bénéficie de certains droits tels que le Droit d'information et d'accès au fichier; le Droit de rectification, y compris mise à jour; le Droit à l'effacement de données ou droit à l'oubli numérique; le Droit d'opposition et de refus de profilage; le Droit à la portabilité et droit de copie des données personnelles collectées.



#### **Pour les entreprises**

Responsabiliser les acteurs traitant des données à caractère personnel.





Figure illustrant les acteurs dans la gestion des données en entreprise

### Les intervenants dans la gestion des données

La loi apporte des avancées substantielles, telles que la création d'une autorité de protection des données personnelles, la fonction de Responsables et de correspondant à la protection des données personnelles,

#### ❑ L'institution d'une autorité de protection des données personnelles

L'État a confié la mission de protection des données à caractère personnel à l'Autorité de Régulation des Télécommunications / TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) **article 46** de la loi.

A ce titre, l'ARTCI veille à ce que les traitements des données à caractère personnel soient mis en œuvre conformément aux dispositions de la Loi et de ses décrets d'application.

Son rôle aussi est de s'assurer que l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ne porte pas atteinte ou ne comporte pas de menace pour les libertés et la vie privée pour les utilisateurs situés sur l'ensemble du territoire national, **article 47**. En tant qu'organe de régulation, elle a trois types d'attributions:

- l'information et la sensibilisation des populations, des responsables de traitement sur leurs droits et obligations;
- la réception des demandes et l'octroi des récépissés de déclaration et la délivrance des autorisations pour le traitement des données à caractère personnel;
- le contrôle proactif du respect des dispositions légales en matière de protection des données à caractère personnel, la réception des réclamations et des plaintes des personnes concernées, et la sanction, le cas échéant, du non-respect de la loi.

#### ❑ La nomination d'un Responsable de traitement de l'entreprise

En entreprise, le responsable est celui qui prend toutes les dispositions et toutes les mesures techniques, organisationnelles et juridiques nécessaires en vue de la protection des données à caractère personnel qu'il a décidé de collecter et de traiter dans le cadre de son activité professionnelle. Il doit donc veiller au respect de toutes les obligations imposées par la loi, c'est donc sur lui que pèsent les obligations de la loi. Il est alors très important pour les entreprises que le responsable du traitement soit clairement déterminé et distingué; généralement c'est soit le responsable de l'entreprise ou son représentant légal.

#### ❑ L'institution d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel

La désignation d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel au sein d'une entreprise est une obligation prévue par la loi. Cette désignation par le responsable du traitement est notifiée auprès de l'autorité de protection. Et une fois acceptée, elle doit être portée à la connaissance des instances représentative du personnel.

Dans l'exercice de ses fonctions, il tient une liste des traitements effectués, immédiatement accessible à toute personne en faisant la demande et ne peut faire l'objet d'aucune sanction de la part de l'employeur du fait de l'accomplissement de ses missions, assure l'accès à ses données, veille au respect de la législation en la matière, signale toute violation au responsable et les notifie à l'ARTCI. Il peut saisir l'Autorité de protection des données qu'il rencontre dans l'exercice de ses missions.

### Les obligations pour les entreprises

La loi du 19 juin 2013 est une loi d'opportunité qui permet à la Côte d'Ivoire de remplir ses obligations communautaires, mais également d'assurer efficacement la protection des données à caractère personnel de ses populations. Cette loi accorde un délai de six mois aux responsables de traitements de données à caractère personnel de chaque entreprises, **à compter de son entrée en vigueur, pour se mettre en conformité avec toutes ses dispositions**. La collecte et le traitement des données à caractère personnel sont désormais réalisés, sous le contrôle de l'ARTCI.

#### ❑ Les formalités préalables au traitement

Cette loi impose des formalités préalables au traitement des données. Le responsable du traitement est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui, seul ou conjointement avec d'autres, prend la décision de collecter et de traiter des données à caractère personnel et en détermine les finalités. Le traitement des données à caractère personnel **est soumis à une déclaration ou à une autorisation préalable**, suivant les cas. Le dépôt d'une déclaration et la présentation d'une demande d'autorisation sont faits par le responsable du traitement ou son représentant légal. Sont dispensés de formalités de déclaration préalable, les traitements de données effectués dans un cadre strictement personnel et privé ou dont la publication relève d'une disposition légale ou encore le traitement pour lesquels le responsable a désigné un correspondant à la protection des données à caractère personnel.

#### ❑ Les principes directeurs du traitement

La loi pose les principes directeurs encadrant le traitement de ces données. A cet effet, le traitement doit être légitime et loyal, le consentement préalable de la personne concernée est nécessaire à la mise en œuvre de tout traitement de données à caractère personnel.

#### - Qu'est-ce qu'un traitement de données ?

Constitue un traitement de données à caractère personnel, toute opération de collecte, d'enregistrement, d'organisation, de conservation, d'adaptation, de modification, d'extraction, de consultation, d'utilisation, de communication transmission, de verrouillage, d'effacement de destruction, de rapprochement et d'interconnexion etc.





Dès lors que vous notez un nom, un prénom sur une feuille de papier, que vous rangez dans une armoire ou dans un dossier, ou dans un fichier électronique cela devient un traitement.

Le traitement de données est toutes actions, qu'elles soient de grande envergure ou non, effectuées sur les données à caractère personnel d'un citoyen.

### **Quelques exemples de traitements de données**

La collecte, la récupération de données faite auprès de personne concernée (par fiche de renseignement, par formulaire, par questionnaire etc...) L'enregistrement, le fait d'enregistrer les données collectées dans une base de données électronique ou non, la conservation.

Les données doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne peuvent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. La collecte, l'enregistrement, le traitement, le stockage, la transmission et l'interconnexion de fichiers des données à caractère personnel doivent se faire de manière licite et loyale. Les données doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées ultérieurement. Celles collectées doivent être exactes et, si nécessaire, mises à jour. Les données à caractère personnel doivent être traitées de manière confidentielle et être protégées. Elles doivent être conservées pendant une durée qui n'excède pas la période nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées. Le principe de transparence implique une information obligatoire et claire de la part du responsable du traitement portant sur les données à caractère personnel. Le consentement des personnes, dont les coordonnées ont été recueillies avant la publication de la loi, doit être à nouveau sollicité avant toute utilisation de celles-ci à compter de son entrée en vigueur.

### **Les obligations pour les entreprises**

Le traitement des données à caractère personnel est **confidentiel**, Il doit être effectué exclusivement par des personnes qui agissent sous l'autorité du responsable du traitement au sein de l'entreprise et seulement sur ses instructions, **article 39**.

### **Des mesures de sécurité**

Tout comme les droits reconnus à la personne concernée, les obligations des responsables de traitement et de leurs subordonnés sont aussi fixées. Il en ressort que le traitement des données à caractère personnel soit assuré de façon loyale, confidentielle et protégée sous la responsabilité du responsable du traitement et suivant ses instructions.

C'est pour cette raison que **l'article 40** de loi nous dit que ; Le responsable du traitement est tenu **de prendre toute précaution au regard de la nature des données qu'il a décidé de collecter et de traiter ,cela pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.**

Lorsqu'il utilise un sous-traitant, il s'assure que celui-ci respecte les dispositions légales en la matière. **Il doit assurer en tout temps la sécurité des données qu'il traite.**

Les données à caractère personnel doivent être conservées pendant une durée fixée par l'Autorité nationale de protection des données en fonction des finalités de chaque type de traitement en vue desquelles elles ont été recueillies. Le responsable du traitement est tenu de prendre toute mesure utile pour assurer que les données à caractère personnel traitées pourront être exploitées quel que soit le support technique utilisé.

### **Quelles sanctions en cas de non respect ?**

Comme toute loi, la loi sur la protection des données à caractère personnel prévoit **des sanctions administratives, pécuniaires et pénales** à l'encontre des responsables de traitement et de toute personne qui ne s'y conforme pas. Ainsi, l'Autorité de protection peut, après un avertissement et une mise en demeure infructueuse, et après avoir entendu le responsable du traitement, infliger les sanctions suivantes: un retrait provisoire de l'autorisation accordée ; le retrait définitif de l'autorisation ; une sanction pécuniaire. Est interdit et puni pénalement, le fait de procéder à la collecte et à tout traitement de données qui révèlent l'origine raciale, ethnique ou régionale, la filiation, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la vie sexuelle, les données génétiques ou relatives à l'état de santé de la personne concernée, sauf exception légale. Est interdite et punie pénalement, la prospection directe à l'aide de tout moyen de communication utilisant, sous quelle que forme que ce soit, les données à caractère personnel d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir de telles prospections. L'interconnexion des fichiers n'est autorisée que si elle permet d'atteindre des objectifs légaux ou statutaires présentant un intérêt légitime pour les responsables des traitements. Est puni d'une peine d'emprisonnement quiconque entrave l'action de l'Autorité nationale de protection.

### **Comment se mettre en conformité ?**

- Organisez-vous Trouvez dans votre entreprise un collaborateur qui s'intéresse au sujet ; Il peut être du service juridique. Désignez le comme correspondant à la protection des données auprès de l'autorité de régulation.
- Cartographiez les types de données que vous collectez et les finalités.
- Tenez un registre de traitement de données personnelles . Le but est d'indiquer pourquoi vous avez besoin de ces données et ce que vous en faites.
- Prenez engagement (par exemple à travers des politiques/chartes/procédures internes) de votre volonté de protéger les données personnelles
- Embarquez vos équipes : expliquez, sensibilisez, parlez à vos sous-traitants et prestataires.
- Déployez des procédures de formation du personnel dans avocats, service informatique, expert en cyber sécurité, l'entreprise (tout le monde est concerné par cette loi et faites-vous accompagner (c'est le plus souvent un travail d'équipe –
- investissez dans des systèmes de sécurité en adéquation avec la sensibilité des données personnelles que vous stockons et le risque y étant associé.



## Fatola O. Sandé

Risk Manager assurances d'une  
multinationale / Président du RIMRAE



**Quelles sont, à votre avis, les raisons du retard du Risk Management en Afrique ?**

Je vois trois raisons. D'abord, le faible niveau de développement : nos économies sont basées sur les cultures de rente, tournées vers l'extérieur et peu industrialisées. Le Risk Management est généralement le fait des filiales des entreprises étrangères qui appliquent les programmes en vigueur au niveau mondial.

La deuxième raison réside dans le manque de ressources humaines, en raison d'une absence de formation en Afrique en matière de gestion des risques. Les Risk Managers africains proviennent généralement du monde de l'assurance et de la banque et complètent ensuite leur formation au sein de l'entreprise.

Enfin, nos gouvernants et les dirigeants des grandes entreprises publiques n'ont pas encore pris pleinement conscience des enjeux. L'impact du Risk Management n'étant pas perceptible à l'œil nu, il y a peu d'incitation à avancer d'autant que la rentabilité n'est pas non plus perceptible.

“ Les méthodes d'identification et de gestion des risques en entreprises doivent être adaptées aux spécificités du contexte africain ”

**Dans ces conditions, où en sommes-nous ?**

Le Risk Management est très souvent intégré au sein du département en charge de la QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement). Le problème c'est qu'il n'y a pas de vision globale et intégrée de la gestion des risques. Celle-ci est « éclatée » dans différents départements : sécurité, assurances, juridique, finance, etc. Cette situation rend encore plus difficile la perception de l'impact positif sur l'entreprise.

Il y a, cependant, une prise de conscience naissante de l'importance de la gestion des risques en Afrique. Les besoins sont réels et je sens un engouement, comme l'atteste le développement de notre association et l'intérêt suscité auprès des acteurs de l'économie.

“ Nos gouvernants et les dirigeants des grandes entreprises publiques n'ont pas encore pris pleinement conscience des enjeux. ”

### Pouvez-vous nous présenter le RIMRAE?

Le Réseau Ivoirien du Management des Risques et Assurances (RIMRAE) est une association récente puisqu'elle a été créée le 28 février 2016. C'est la seule association de Risk Managers existante en Afrique de l'ouest francophone actuellement.

Les objectifs du Réseau sont au nombre de quatre : promouvoir et développer les méthodes de Risk Management ; défendre les intérêts de ses membres ; favoriser l'échange d'information et d'expérience entre ses membres ; et conduire des études et des recherches, organiser ou appuyer des rencontres internationales. Il compte actuellement une quarantaine de membres et le cap de la centaine devrait être atteint dès l'année prochaine.

### Quelles sont les activités ?

Nous voulons être un espace de rencontre à travers les différentes activités que nous souhaitons organiser tout au long de l'année. En août 2016, nous avons organisé le premier « Les matins du RIMRAE » sur le thème de la gestion des risques agro-industriels. Il s'agit de conférences-débats sur des thèmes de Risk Management, qui ont vocation à être bimensuelles.

Nous avons lancé une page sur Facebook, notre site est en cours de finalisation et une newsletter sera publiée en octobre prochain. La mise en place d'un collège d'experts est envisagée. Le programme complet de nos activités pour les mois à venir sera présenté en septembre lors d'une réunion de rentrée.

Enfin, nous avons noué des contacts étroits avec d'autres entités à l'étranger, principalement le Club FrancoRisk en France. Nous avons également des contacts dans d'autres pays de la zone et nous souhaiterions y voir émerger des associations similaires pour, à terme, constituer un véritable réseau des Risk Managers en Afrique de l'ouest.

“ L'impact du Risk Management n'étant pas perceptible à l'œil nu, il y a peu d'incitations à avancer d'autant que la rentabilité n'est pas non plus perceptible. ”

### Comment voyez-vous l'avenir du Risk Management en Afrique ?

Je suis optimiste. Le potentiel existe mais il faut faire une analyse très fine de la réalité locale et adapter les méthodes de gestion des risques qui ont fait leurs preuves dans le monde aux spécificités du contexte africain. Un exemple parmi d'autres : le niveau de détermination des franchises dans les programmes d'assurance doivent être bien étudié, notamment dans les filiales locales des grands groupes internationaux.

Dans notre région, 70% des PME ne prennent pas en compte les risques. Certes, les besoins varient en fonction des secteurs d'activité. Mais les dirigeants ont beaucoup de mal à percevoir l'utilité de cette démarche. Il est donc essentiel de mener des actions de sensibilisation et de favoriser l'acquisition progressive d'une culture de l'identification et de la gestion des risques dans le tissu des entreprises.

“ Le potentiel existe mais il faut faire une analyse très fine de la réalité locale. ”

Réalisé par Jean Ulrich ABE



COURTAGE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES



Vos **Risques**  
Nos **Solutions**

[www.ascoma.com](http://www.ascoma.com)



## 26èmes Rencontres de l'Amrae : L'INTELLIGENCE DES RISQUES POUR FRANCHIR DE NOUVEAUX CAPS

Du 7 au 9 février 2018, se tenait les Rencontres annuelles de l'Association du Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE), à Marseille.

L'occasion pour les risk-managers, les courtiers, assureurs et autres acteurs de la gestion des risques de faire le point sur les enjeux, nouveaux ou traditionnels, qui se posent au marché, face à un monde en pleine ébullition dans lequel la conscience et les valeurs humaines doivent être préservées.

À cet effet, le RIMRAE (Réseau Ivoirien de Management des Risques et Assurances d'Entreprise) était présent avec une délégation de 03 membres, à la tête le Président Sande O, Fatola. Revivez quelques notes fortes aux couleurs ivoiriennes.

Le RIMRAE au cœur des 26èmes Rencontres du Risk Management, c'est :

- ❑ La cooptation du Président Sandé Fatola en tant qu'administrateur du Club FRANCORISK
- ❑ L'intervention du Président du RIMRAE en tant que paneliste à la 5ème Convention du Club Francophone du Management des Risques et des Assurances
- ❑ L'intervention du Président du RIMRAE en tant que paneliste sur l'atelier Afrique
- ❑ La signature de la convention de formation avec ARM Africa- Intervention du Président à l'atelier Pays sur l'assurance en Afrique
- ❑ Le réseautage et les rencontres d'échange avec plusieurs délégations venues du monde francophone.

## Chiffres clés du congrès

**2835** Participants

**32** Pays représentés

**600** Risk Managers

**1270** Courtiers/Assureurs /Réassureurs

**920** Sociétés représentées



**60** Heures de contenu scientifique

**30** Ateliers-conférences

**04** Ateliers AMRAE Formation

**160** Intervenants

**56** Journalistes

**81** Partenaires

**58** Exposants



# 26<sup>e</sup> Rencontres du Risk Management de l'AMRAE- Marseille 2018

## Revivez la participation du RIMRAE en images

### A l'ouverture



Crédit photo: Source Site AMRAE

“ Le monde est à un tournant stratégique où tout redevient possible. ”

Brigitte BOUQUOT  
Présidente AMRAE

### L'arrivée de la délégation Afrique de l'ouest

Crédit photo: communication RIMRAE



De la gauche à la droite  
ABE Ulrich – SGA RIMRAE  
KOUAKOU S. – DG RIMRAE  
SANDE O. Fatola – Pdt RIMRAE  
AYISSOU Yawo A- Pdt Association Risk Togo

De la gauche à la droite  
ABE Ulrich – SGA RIMRAE  
LANCNER Gerard – DG ARM Africa  
AYISSOU Yawo - Pdt Association Risk Togo  
SANDE O. Fatola – Pdt RIMRAE

De la gauche à la droite  
KOUAKOU S. – DG RIMRAE  
LANCNER Gerard – DG ARM Africa  
AYISSOU Yawo - Pdt Association Risk Togo  
SANDE O. Fatola – Pdt RIMRAE

### 5<sup>ème</sup> Convention du Club Francophone du Management des Risques et des Assurances...

... Intervention du Président du RIMRAE M.SANDE O. FATOLA au panel sur les risques liés aux réalités africaines.



Crédit photo: communication RIMRAE

Crédit photo: Stéphane Olivier / arphoto

### Signatures d'accords

... entre le Président du RIMRAE M.SANDE O. FATOLA et M.LANCNER de ARM AFRICA

Et l'intégration du Réseau togolais au club Francorisk



Crédit photo: Stéphane Olivier / arphoto

Crédit photo: communication RIMRAE



Crédit photo: communication RIMRAE

### Photo de famille

Le Professeur Jean Paul LOUISOT ( au milieu) et deux membres du RIMRAE ( le SGA à l'extrême gauche et le DG à l'extrême droite



Crédit photo: communication RIMRAE

### Photo de famille

(de la gauche à la droite)  
-AYISSOU Yawo Amenyo  
Président Association Risk Togo  
-KOUAKOU S.  
Délégué Général RIMRAE  
-Gilbert Canameras Président Club FrancoRisk  
- Président Yaméogo du Réseau du Burkina  
- SANDE O. Fatola –Président RIMRAE

# Revivez la participation du RIMRAE en images

## Déjeuner de la francophonie

### Interventions de ...

... M. Gilbert CANAMERAS  
Président Club FRANCORISK...

...et de Son Excellence l'ambassadeur TRAN THI HOANG MAI  
Délégué Permanente du Viet Nam auprès de l'Unesco



Crédit photo: Stéphane Olivier / arphoto

### Réseautage et ...Photos de famille



Crédit photo: Stéphane Olivier / arphoto

Crédit photo: Communication RIMRAE



Crédit photo: Stéphane Olivier / arphoto

Crédit photo: Communication RIMRAE

### Séance de travail finale entre la délégation du RIMRAE et le Président CANAMERAS



Crédit photo: Communication RIMRAE

### La clôture

Keynote – Jacques ATTALI,  
Economiste et auteur



Crédit photo: Source Site AMRAE



“ Les entreprises comme les nations doivent penser à long terme, avoir une vision, même changeante, de ce qu’elles veulent devenir. Elles doivent prendre des risques, pour éviter que les menaces se réalisent. C’est ce que j’appelle l’économie positive, celle qui travaille dans l’intérêt des générations suivantes. ”



## Togo: quels risques pour les entreprises togolaises ?

Une chronique de

### AYISSOU Yawo Amenyo

Président de l'Association Togolaise des Manager des Risques



En tant que Risk-Manager, la résilience de l'entreprise est l'une de nos préoccupations lancinantes. Ce qui nous amène à adopter la posture de sentinelle scrutant sans cesse l'actualité pour identifier les situations porteuses de risque pour nos entreprises.

L'objectif de cette note est de scruter l'actualité Togolaise et d'indexer quelques faits constitutifs des risques pour les entreprises.

Avant de se lancer dans l'inventaire de ces risques dictés par l'actualité, il est important afin d'éviter des confusions préjudiciables aux lecteurs de définir ce qu'on entend par «risque»,

En effet, le vocable « risque » n'est pas à contenu unitaire mais plutôt variable. Il est protéiforme, polysémique ou poly sémantique et donc pour le cerner nous allons nous appuyer sur les définitions qui font autorité.

Selon la norme ISO 31000 version 2018 le risque est « **effet de l'incertitude sur les objectifs** »

La note explicative de la norme précitée poursuit qu'un effet est un écart par rapport à un attendu. Il peut être positif, négatif ou les deux à la fois, et traiter, créer ou entraîner des opportunités et des menaces. Les objectifs peuvent avoir différents aspects, être de catégories, et peuvent concerner différents niveaux.

La note poursuit également qu'un risque est généralement exprimé en termes de risque, événements potentiels avec leurs conséquences et leur vraisemblance.

“ L'actualité togolaise: la réglementation fiscale et sociale un risque à indexer pour les Entreprises. ”

La norme COSO ERM 2004 pour sa part définit le risque comme « **la possibilité qu'un événement se produise et ait un effet négatif sur la réalisation des objectifs** ».

On peut donc retenir de ces définitions que l'opportunité et la menace sont les deux dimensions d'une même pièce qu'est le risque, une sorte d'ambivalence.

Abordant la question de l'inventaire des risques sous l'angle de risque-menace, la première des choses qui s'impose à l'esprit au Togo est le risque-pays ou le risque-politique défini par Bernard MAROIS comme « **le risque de matérialisation d'un sinistre, résultant du contexte économique et politique d'un Etat étranger, dans lequel une entreprise effectue une partie de ses activités** ».

Même si la crise politique togolaise est une crise au long cours, sa cristallisation ces six derniers mois s'est traduite par des marches de protestation hebdomadaires de l'opposition, des émeutes conduisant à un climat économique et social très défavorable aux entreprises. Les conséquences de cette crise ou de ce climat socio-économique se traduisent par une baisse du niveau du chiffre d'affaires des entreprises et, subséquemment un rétrécissement des recettes fiscales de l'Etat.

Autre manifestation des conséquences de ce risque politique, est la dégradation de la note financière du Togo entraînant un ralentissement de tout investissement étranger capable de booster l'économie. La connaissance du risque-pays est donc primordiale tant pour les entreprises nationales ou étrangères déjà installées que celles étrangères voulant s'engager dans une démarche d'implantation ou de développement de relations commerciales à l'extérieur.

Autre risque à indexer pour les entreprises en scrutant l'actualité togolaise est le risque juridique ou de réglementation en l'occurrence, la réglementation fiscale et sociale.

Notons au passage que le risque juridique est une composante du risque opérationnel ou le pendant du risque de non-conformité.

En ce qui concerne la réglementation fiscale, l'intensification des actions de l'OTR, régie financière ayant pour mission de recouvrer les impôts, les taxes et droits de douanes pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales est ressentie comme un durcissement de la législation fiscale conduisant à une pression fiscale sur les entreprises qui croulent de plus en plus sous le poids des redressements fiscaux, les pénalités voire les fermetures pour non paiement d'impôt.

Sur ce point je puis risquer cette réflexion « **si vous pensez que la conformité coûte cher, essayer la non-conformité** »

S'agissant de la législation sociale, la caisse nationale de sécurité sociale(CNSS) a sous l'impulsion de sa nouvelle directrice intensifié les actions de contrôle de déclarations et cotisations sociales à la charge des employeurs au titre d'assurances sociales.

Là encore, beaucoup d'entreprises essentiellement les PME qui forment la grande partie du tissu économique togolais écopent des sanctions financières comme les régularisations de cotisations, les amendes, les pénalités. Le corollaire pour ces entreprises épinglées est qu'elles ne peuvent pas soumissionner des offres pour les marchés publics pour défaut d'attestation de l'inspection de travail et des lois sociales.

Un autre risque auquel sont confrontées les entreprises, de l'analyse de l'actualité est le risque opérationnel se manifestant par les coupures de courant électrique par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) et de la connexion internet par TOGO TELECOM. Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant « **d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, aux personnels et aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs** ».

Les entreprises tributaires du courant électrique et de la connexion internet pour la réalisation de leurs activités en pâtissent énormément puisque ces coupures récurrentes provoquent un arrêt du fonctionnement ou un ralentissement du fonctionnement.

Cette situation conduit inévitablement à des tensions avec les exigences des clients, la perte d'une partie de la clientèle, les manques à gagner, la perte du chiffre d'affaires.

Un risque qui se profile à l'horizon pour les entreprises togolaises est le « **risque terroriste** ».

Même si l'actualité nationale ne nous donne aucun élément factuel sur ce risque, celle sous régionale notamment de la capitale du Burkina Faso nous montre que ce risque est présent.

Tout le monde sait que depuis la poussée islamique, ce risque a fait irruption dans l'univers des risques des entreprises et celles-ci doivent compter avec.

Au delà des conséquences matérielles que la survenue de ce risque peut provoquer, il est de principe que l'entreprise employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Sous le prisme des risques-opportunité, nous retenons une vague poussée vers la digitalisation et/ou de numération certes embryonnaire mais pas négligeable.

Dans cette course à l'or qu'est la digitalisation, les banques occupent une place de choix avec l'e-banking, la banque mobile. Vient ensuite l'e-commerce et en troisième place on a la dématérialisation et l'automatisation des processus des entreprises.

Les grandes entreprises se lancent dans la digitalisation pour adapter leur business model tandis que les start-up en font l'ADN de leur business model.

Notons que, si cette vague de digitalisation est un risque opportunité à saisir, elle peut devenir un risque menace pour les entreprises qui n'anticipent pas en adaptant ou en intégrant cette nouvelle donne dans leur stratégie. Le cas Kodak est riche d'enseignements à cet égard.

AYISSOU Yawo Amenyo

# 06 QUESTIONS pour comprendre...

## ... la formation ARM



Avec

**KOUAKOU  
SAHDJEFFOUH**

Délégué Général RIMRAE  
Chef Projet Formation ARM

### 1 - Quel est l'enjeu de la prestigieuse formation ARM (Associate Risk Management) ?

En tant que Risk Managers d'entreprise, nous avons en 2016 ressenti le besoin de nous mettre en association pour mener des actions de promotion et de développement de notre métier. En effet le risk management né au lendemain des crises successives qu'a connue la grande économie américaine au début du 20<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui largement répandu dans les économies développées, mais assez mal connu dans nos organisations en Afrique.

Et pourtant les milliers d'évènements qui menacent chaque jour les efforts de développement et de création de richesses nécessitent de vraies stratégies et plans d'actions réfléchis pour réduire ou ramener à des proportions considérables tendant vers zéro les impacts et fréquences des risques de divers ordres (changement climatique, réchauffements de la terre, inondation, séismes, tempêtes, ouragans, cyclones, les incendies, les désordres par l'électricité, les guerres, le terrorisme, les cybers attaques, les fraudes, les naufrages, les accidents de travail, etc...) sont autant de situations dévastatrices des efforts de nos Etats, nos Entreprises et les ménages.



Aujourd'hui, il nous faut de véritables compétences pour mener à bien les différentes missions de maîtrises de risques dans nos différentes entités.

La formation en ARM (Associates in Risk Management) mondialement reconnu (plus de 35 000 diplômés à ce jour) est une formation de haut niveau qui à travers ses 3 modules (54 – 55 et 56) outille l'apprenant à analyser, évaluer, cartographier, prioriser et élaborer un véritable plan de prévention et de transfert de risques.

Après le Maroc en 2016, nous sommes le 2<sup>e</sup> pays d'Afrique francophone à bénéficier de cette prestigieuse formation pour reprendre votre qualificatif.

### 2 - Combien de personnes prendront part à cette formation ?

Ce type de formation est en principe formaté sur des groupes de 15 à 20 personnes par promotion, mais compte tenu de l'engouement rencontré à l'annonce de ce programme « clé en main » dont le financement est à plus de 90% apporté par nos partenaires, nous avons été obligé de revoir le nombre de la première promotion à 25 apprenants.

Nous pensons que cela ne tachera en rien la qualité de la formation, car l'accent est mis sur les outils pédagogiques nécessaires et une très bonne coordination logistique pour maintenir un niveau plus qu'excellent.

### 3 - Ou se tiendra cette formation ?

Ce type de formation étant destiné à des managers (cadres et directeurs ayant en charge les questions de gestion de risques dans les différentes fonctions de l'entreprise), sous des formats de courtes sessions de 10 jours par module, devrait se faire dans des conditions de travail idoines. Nous avons donc préféré une salle de formation dans un des prestigieux hôtels de place pour offrir salle climatisée, pauses café et déjeuners afin que les journées intenses (8 heures par jour sur 3 journées) soient agréablement ressenties.

## 4 Qui sont les formateurs ?

D'expériences sans communes mesures, ce sont des dirigeants risk managers venant de la France et ayant servi à de hauts postes de responsabilité dans leurs entreprises respectives pendant de longues années et distillent de la formation à l'AMRAE Formation.

Le coordonnateur du projet Gérard LANCNER, a été président de l'Association des Managers de Risques et Assurances d'Entreprises (AMRAE), dont le prestige est reconnu partout. D'ailleurs la dernière rencontre en début de mois de février 2018 organisée par l'AMRAE à laquelle nous avons pris part et signé notre convention avec une délégation de nos membres a drainé près de 3 000 délégués, partenaires et dirigeants d'entreprise du gotha européen.



## 5 Sur combien de jours se déroulera cette formation ?

Le format des sessions pour un module validé avec nos partenaires est de 3+3+4 jours sur des mois différents. Le principe étant de valider 80 heures de cours par module, soit 240 sur l'ensemble. Selon notre calendrier établi, la première a normalement lieu en octobre 2018 sanctionnée à chaque fois par un examen. La réussite aux 3 modules 54, 55 et 56 permet l'accréditation de l'apprenant en risk manager associé mondialement.

## 6 Quel est l'intérêt de cette formation pour vos membres ?

Si nous voulons des entreprises hautement performantes dans ce monde d'économie globalisée où la compétition à la croissance soutenue est sans merci entre les régions, les Etats et les entreprises, il nous faut armer nos professionnels aux normes de compétences internationales les plus pointues.

Le transfert de technologie est aussi au niveau de la connaissance, qui plus est, dans un domaine aussi complexe que la gestion des risques.

Pour terminer, je voudrais rappeler la chance que représente le choix de notre pays pour arbitrer ce programme à vocation sous régional. Pour ces jours qui viennent, nous mobiliserons nos autorités et les partenaires à la formation pour le lancement officiel de cette nouvelle activité initiée par le RIMRAE dans la vision globale de son Président O.S Fatola, risk manager dans une importante entreprise de la place.

Enfin je voudrais vivement dire merci à ceux qui nous ont accordé leur confiance, l'AMRAE en France, le Club Franco Risk et ARM Africa en charge du déploiement de ce projet dans toute la sphère francophone et partenaires financiers qui ne lésinent pas sur les gros moyens que nécessite ce type de projet.

Pour nos membres, cela va apporter l'assurance d'un retour d'expériences inouïes grâce à leur intégration à un réseau de plus 35 000 diplômés arm exerçant différentes responsabilités dans le monde, car les risques ont des comportements variés d'une zone géographique à une autre ou d'une entité à une autre. Les échanges et la confrontation permanente de nos connaissances des risques renforceront nos aptitudes de managers face aux évènements les plus redoutables.



## Partenaires



KOUAKOU SAHDJEFFOUH



## LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES LIES A LA POMME ANACARDE *1ère partie*



### DEFINITION

La noix de cajou ou anacarde est le fruit de l'anacardier (*Anacardium occidentale*), arbre originaire du Nord-Est brésilien. Son amande est comestible une fois cuite et constitue le principal produit utilisé de cette plante. Son pédoncule juteux et comestible est appelé pomme cajou. Elle peut être consommée telle quelle ou servir en cuisine (comme l'arachide). Toutefois en Europe, elle est principalement commercialisée grillée et salée, en tant qu'apéritif au même titre que les cacahuètes.

### IMPORTANCE ECONOMIQUE

Depuis la moitié des années 2000, la culture de l'anacarde ou pomme cajou est devenue la principale spéculation agricole des régions Centre et Nord de la Côte d'Ivoire devant le coton et la mangue.

Selon le ministère de l'Agriculture ivoirien, pour cette année 2018, la production devrait atteindre 750.000 tonnes de noix de cajou contre 711.236 tonnes en 2017.

Ce chiffre représente la moitié de la production d'Afrique de l'ouest et 22% de la production mondiale et permet à la Côte d'Ivoire de conserver sa position de premier producteur mondial de noix de cajou. La filière anacarde compte près de 250.000 producteurs en Côte d'Ivoire et emploie plus d'un million de personnes.

La filière est gérée en Côte d'Ivoire par le Conseil Coton Anacarde, placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

### Risques liés à la pomme cajou

Comme toute matière première produite à l'intérieur des terres et destinées à une consommation sur les marchés des USA, de l'Europe ou des grands pays asiatiques Chine, Corée, Japon, la pomme cajou est soumise aux défis tels que :

- La récolte confrontée aux risques :
  - Climatiques (sécheresse, pluies torrentielles, grêles, tempêtes...)
  - Sanitaires (maladies du verger, les dommages causés par les insectes, les oiseaux et les rongeurs,
  - Séchage & exposition sur claie
- La transformation en semi-fini & le conditionnement. Le conditionnement comprenant tous les moyens d'emballer ou de contenir dans du matériel (sac en jute, paquet de cacahuètes, ...) afin de les protéger durant le stockage, le transport et la distribution. Il doit, en outre, protéger contre les fuites, la casse jusqu'à sa consommation et faciliter sa manutention. D'où des risques de :
  - Contamination par les saletés, les micro-organismes et autres contaminants,
  - écrasement et autres dommages physique
  - rancissement, ramollissement, du flétrissement ou autres types de détérioration de la qualité.



Le Stockage qui fait face aux risques dommages classiques :

- L'incendie & les risques associés notamment risques spéciaux et environnementaux
- Le vol
- Les dégâts occasionnés par les eaux

Suite ...



Le transport, zone de production vers port puis export. La plupart des récoltes sont destinées à l'exportation. D'où le convoyage des zones rurales de production vers les centres de groupage puis vers le port d'Abidjan principalement.

Le transport et/ou la manutention de la pomme cajou, comme celui de toutes marchandises est principalement soumis aux aléas des accidents de la route ou ferroviaires, principal risque de cette rubrique du fait du mauvais état des routes et pistes villageoises.

Le conditionnement se faisant le plus souvent dans les centres de groupage, le déversement des marchandises suivi de vol par les populations, les différentes avaries possibles lors du transport maritime. Ce sont autant de risques liés à ces étapes de l'exploitation de la spéculation.

Afin d'optimiser les gains et réduire les pertes inhérentes à ladite exploitation, il importe de mettre en place un protocole de prise en charge et de réduction des risques cités plus haut.

**A suivre**

**André Martial GRANGER**

# A PROPOS DU RIMRAE



## **Constitution**

Ce réseau a été créé le 28 février 2016 sous le numéro 0499 du 18 mars 2016 sous la dénomination de RIMRAE (Réseau Ivoirien du Management des Risques et Assurances d'Entreprise)

## **Mission**

La mission principale de l'association est de réunir tous les risk-managers et gestionnaires des risques et des assurances de tous les secteurs socio-économiques de la Côte d'Ivoire et au-delà.

- Promouvoir le métier de gestionnaires des risques et des assurances en entreprise
- Initier des programmes de formation et de sensibilisation
- Mettre à disposition des entreprises, institutions et pouvoirs publics les outils et les méthodes de management et de gouvernance des risques pour une meilleure performance.

Appuyé par nos partenaires internationaux comme AMRAE et le Club Francorisk, nous comptons jouer un rôle majeur sur le plan national et international sur les problématiques liées à la gestion des risques.

## **Comment adhérer au réseau ?**

Nous comptons aujourd'hui plus d'une cinquantaine de membres. Notre association est dirigée par un Conseil d'Administration et d'un Bureau permanent.

Nous recherchons les différentes compétences en gestion des risques et des assurances d'entreprise intervenant dans divers domaines, et même des étudiants. Pour devenir membre, il faut renseigner un formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScLUGo0SoyQ3zAhh11USsc12qegnzzmlYTTviqvMukZu4ALkg/viewform>

## COMITE DE REDACTION

Directeur de Publication : **SANDE O FATOLA**

Chroniqueurs : **KOUAKOU SAHDJEFFOUH**

**STEPHANE ROSENWALD**

**MATHIEU N'KATTA**

**ANDRE MARTIAL GRANGER**

**JEAN ULRICH ABE**